



Collectes des déchets calendrier 2018





Nouveautés, infos pratiques

● Nos horaires d'ouverture

lundi, jeudi et vendredi : 8h-12h et 13h30-17h

mardi : 8h-12h et 13h30-16h

mercredi : 8h-12h

● Nos coordonnées

Smictom de la région de Saverne

10 rue du Zornhoff

67700 Saverne

tél. 03 88 02 21 80

courrier électronique : smictom@smictomdesaverne.fr

● Collecte les jours fériés

En 2018, les collectes des ordures ménagères et les collectes sélectives seront assurées les jours fériés, sauf :

- celle du 1^{er} mai qui est décalée au 5 mai
- celle du 25 décembre qui est décalée au 22 décembre
- celle du 1^{er} janvier 2019 qui est décalée au 29 décembre 2018

● Je déménage...

Il faut prévenir le Smictom au 03 88 02 21 80 ou envoyer la fiche de mouvement à télécharger sur le site internet smictomdesaverne.fr. Rapportez la poubelle orange avec les éventuelles clés et la carte de déchèterie au Smictom, en mairie ou à la déchèterie d'Ingwiller ou de Marmoutier.

Territoire zéro déchet zéro gaspillage

Cette démarche du Smictom a été initiée le 1^{er} juillet 2016. Ses principaux objectifs sont de réduire toutes les sources de gaspillage, de donner une seconde vie aux produits et de recycler tout ce qui est recyclable. Dans ce cadre, nous proposons deux formations.

● Formation *Relais zéro déchet/gaspillage*

Vous vous sentez concerné par cette thématique, vous avez envie de rencontrer d'autres personnes (ou structures) qui partagent cette prise de conscience, et pourquoi pas de monter un projet ensemble ? Cette formation est faite pour vous !

La formation *Relais zéro déchet/gaspillage* forme et accompagne les personnes désireuses de développer une action en lien avec le zéro déchet, si possible dans un cadre professionnel ou associatif.

Quelques exemples : mettre en place le tri des déchets lors d'une fête, organiser une zone de gratuité ou un salon de la récup. ou encore monter des actions anti-gaspillage, sur les circuits courts ou le réemploi.

● Formation *Relais jardin*



Elle s'adresse aux personnes qui souhaitent s'initier au jardinage au naturel et qui se proposent de diffuser par la suite leurs connaissances.

Quelques thématiques abordées : fertilisation, vie du sol, compostage et paillage.

Renseignements

03 88 02 21 80 ou c.vetter@smictomdesaverne.fr



En savoir plus
consultez la page dédiée
et les actu. de notre site internet



Avec le soutien de





Calendrier de collecte 2018

par commune

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Altenheim			Sem. paire		
Bischholtz					Sem. paire
Bosselshausen			Sem. paire		
Bouxwiller				Sem. paire	
Buswiller				Sem. paire	
Deffwiller / Rosenwiller		Sem. impaire			
Dimbsthal	Sem. impaire				
Dossenheim-sur-Zinsel		Sem. paire			
Eckartswiller				Sem. impaire	
Erckartswiller			Sem. paire		
Ernolsheim-lès-Saverne				Sem. impaire	
Eschbourg / Graufthal / Oberhof					Sem. paire
Friedolsheim					Sem. impaire
Frohmuhl	Sem. paire				
Furchhausen			Sem. paire		
Goffenhouse		Sem. impaire			
Gottesheim	Sem. paire				
Griesbach-le-Bastberg		Sem. paire			
Haegen					Sem. impaire
Hattmatt		Sem. paire			
Hengwiller					Sem. paire
Hinsbourg	Sem. paire				
Imbsheim		Sem. paire			
Ingwiller		Sem. paire			
Jetterswiller					Sem. paire
Kirwiller			Sem. paire		
Kleingoeff			Sem. paire		
Knoersheim			Sem. paire		
La Petite Pierre			Sem. paire		
Landersheim					Sem. paire
Lichtenberg			Sem. paire		
Littenheim			Sem. paire		
Lochwiller		Sem. impaire			
Lohr					Sem. paire
Lupstein					Sem. impaire
Maennolsheim			Sem. paire		
Marmoutier			Sem. paire		
Menchhoffen				Sem. paire	
Monswiller	Sem. paire				

Collecte OM Collecte sélective : semaine paire semaine impaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mulhausen					Sem. paire
Neuwiller-lès-Saverne	Sem. paire				
Niedersoultzbach					Sem. paire
Obermodern-Zutzendorf				Sem. paire	
Obersoultzbach					Sem. paire
Ottersthal				Sem. impaire	
Otterswiller		Sem. impaire			
Petersbach					Sem. paire
Printzheim		Sem. paire			
Puberg / Sandel	Sem. paire				
Reipertswiller				Sem. impaire	
Reutenbourg		Sem. impaire			
Reinhardsmunster					Sem. impaire
Riedheim				Sem. paire	
Ringendorf					Sem. impaire
Rosteig	Sem. paire				
Saessolsheim					Sem. impaire
Saverne RD 1004, Bouc d'Or, Côte de Saveme, Haut-Barr, Sources, Roseraie, Garenne, Stambach	Sem. impaire				
Saverne Centre ville, Zornhoff, Océanide, Stade Fetter			Sem. impaire		
Schalkendorf				Sem. paire	
Schillersdorf					Sem. paire
Schoenbourg					Sem. paire
Schwenheim					Sem. paire
Singrist					Sem. paire
Sparsbach			Sem. paire		
St-Jean-Saverne				Sem. impaire	
Steinbourg				Sem. impaire	
Struth	Sem. paire				
Thal-Marmoutier					Sem. impaire
Tieffenbach	Sem. paire				
Uttwiller					Sem. paire
Waldolwisheim				Sem. impaire	
Weinbourg	Sem. paire				
Weiterswiller	Sem. paire				
Westhouse-Marmoutier			Sem. paire		
Wimmenau				Sem. impaire	
Wingen-sur-Moder		Sem. impaire			
Wolschheim			Sem. paire		
Zehnacker			Sem. paire		
Zittersheim / Moderfeld		Sem. impaire			

Les collectes seront assurées y compris les jours fériés (sauf 01/05, 25/12 et 01/01)



Zoom sur le compostage

Un compost dans le jardin, c'est moins de déchets et un engrais naturel formidable !

● Comment acheter un composteur ?

Présentez-vous au Smictom du lun. au ven. aux horaires d'ouverture, prévoir un paiement par chèque. Le bon de retrait délivré vous permettra de chercher votre composteur à la déchèterie d'Ingwiller ou de Marmoutier. Pour éviter de vous déplacer au Smictom : téléchargez le bon de retrait sur smictomdesaverne.fr puis retournez-le au Smictom avec un chèque du montant correspondant. Ce bon vous sera renvoyé complété, par retour de courrier, et il vous permettra de retirer votre composteur à la déchèterie d'Ingwiller ou de Marmoutier.

● Vous avez des questions sur votre compost ?

Nos ambassadeurs peuvent venir vous conseiller. Pour poser vos questions ou prendre rendez-vous : 03 88 02 21 80 ou smictom@smictomdesaverne.fr

● NOUVEAU : un service de broyage à domicile

L'association *Le bonheur est dans le pré* propose ce service à Marmoutier et alentour, dans un rayon de 10 km. Pour en savoir plus, contactez l'association : 06 88 12 13 99 ou lestdanslepre@yahoo.fr



25 €

Volume utile

320 litres

Bois

Mélèze

Dimensions (L x l x h)

0,80 m x 0,80 m x 0,70 m



35 €

Volume utile

637 litres

Bois

Pieds en acacia (robinier) et voliges en douglas

Dimensions (L x l x h)

0,85 m x 0,75 m x 1 m

Façade avant amovible

Dans le bac jaune, que triez-vous ?

Papiers, cartons, flaconnages en plastique et emballages métalliques à déposer en vrac (sans sac). Ne pas compacter les bouteilles de haut en bas, ni emboîter les déchets.

Briques alimentaires



Tous les papiers se trient et se recyclent



Emballages cartons



Bouteilles en plastique



Emballages métalliques



Flacons de produits d'hygiène



Flacons des produits d'entretien



Flacons alimentaires



Bien trier les plastiques

Sur notre territoire, seuls les bouteilles et flacons vides sont recyclés.

Les autres plastiques sont à mettre dans le bac orange.

SONT INTERDITS :

- films et sacs plastiques
- barquettes en plastique et polystyrène
- pots en plastiques (yaourt, crème, compote)
- déchets ménagers



Dans le bac orange, que jetez-vous ?

Ordures ménagères non recyclables, emballages et films plastiques, barquettes, sacs poubelles, pots de yaourt, déchets alimentaires.

Gobelets, couverts
en plastique



Vaisselle
cassée

Pots
de yaourt,
crème,
compote



Ampoules
à incandescence
et halogènes

Emballages
et films plastiques



Couches,
mouchoirs

Déchets
alimentaires



Sacs en plastique



Barquettes
en polystyrène

SONT INTERDITS

les déchets dangereux :

- cartouches d'encre
- solvants, peintures, colles
- produits phytosanitaires
- petit électroménager (téléphones...)
- piles, ampoules basse consommation et LED
- déchets de soin, médicaments
- et tous les produits portant ce logo :



Dans le conteneur verre, que déposez-vous ?

Verre d'emballage sans capsule ni couvercle, bouchon et autre fermeture.
Il n'est pas nécessaire de les rincer.



Verre
teinté



Verre
transparent



Bocaux
en verre

Pourquoi le rinçage est-il superflu ?

Le traitement du verre éliminera tout résidu.
Le rincer ne sert à rien et augmente votre consommation d'eau.

SONT INTERDITS :

- bouchons, capsules etc.
- ampoules électriques
- vaisselle (assiettes, plats, verres à eau, pyrex)
- miroirs et vitres, verre plat
- pots de fleurs



Et le verre consigné ?

En Alsace, de nombreux points de vente le récupèrent.
C'est la solution la plus économique pour vous et pour la collectivité.

Dans les collecteurs textiles que déposez-vous ?

Tous les textiles propres et secs, même usés ou troués et les chaussures attachées par paire, le tout dans un SAC bien fermé.



Grands vêtements



Petits vêtements



Linge de maison



Chaussures par paires

SONT INTERDITS :

- articles souillés par des produits chimiques (solvants/peinture)
- articles mouillés



Où déposer ces textiles et chaussures ?

- dans les antennes locales d'associations
- dans les déchèteries (Ingwiller et Marmoutier)
- dans les conteneurs des collecteurs agréés par Eco-TLC portant ce logo :



Trouvez tous les points d'apport sur lafibredutri.fr

Que deviennent les textiles et chaussures une fois collectés ?

Les collecteurs les trient avant de les valoriser par réemploi et recyclage. © Eco TLC

Modalités réglementaires de dépôt des déchets

		Collecte sélective	Collecte OM	Conteneurs d'apport volontaire	Déchèterie mobile	Déchèterie fixe	Enlèvement à la demande
Les déchets acceptés				Des bornes sont implantées sur votre commune. Vous y déposez à votre convenance les déchets concernés.	Les bennes stationnent temporairement dans votre commune. Vous remettez les déchets concernés à l'agent de collecte.	Lieu clos, aménagé et gardienné. Vous apportez les déchets concernés pendant les horaires d'ouverture.	30 € / m ³ tél. 03 88 02 21 80
	Ampoules à économie d'énergie, piles, batteries				Ampoules fluo, LED, piles, batteries : voir p.13 Quantité limitée à l'utilisation domestique		
	Ampoules à incandescence et halogènes		✓				
	Bouteilles plastiques avec ou sans bouchon	✓					
	Plastiques autres que bouteilles et flacons		✓				
	Bois traité ou non				< 1 m ³ par dépôt		
	Boîtes de conserve et canettes métalliques	✓				✓	
	Capsules Nespresso™					✓	
	Cartouches d'imprimante					✓	
	Déchets amiante-ciment sans produit floculé ou pulvérulent					Limité aux seuls particuliers et à 2 m ² filmés et étanches	
	Déchets toxiques : peintures, solvants, phytosanitaires				Quantités limitées à une utilisation ménagère normale		
	Déchets verts				< 1 m ³ par dépôt. Dimensions maxi 1 m		

	Déchets occasionnels incinérables				< 1 m ³ par dépôt dimensions maxi 60 x 60 x 60 cm	
	Encombrants				< 1 m ³ par dépôt	< 1 m ³
	Équipements électriques ou électroniques				Appareils électriques et électroniques : cuisinières, réfrigérateurs, HIFI, petit électroménager, téléphones, lave-linge...	< 1 m ³
	Ferrailles				< 1 m ³ maximum par dépôt. Vélos, pièces de carrosserie, pièces mécaniques, carcasses entières non admises.	
	Gravats				< 1 m ³ par dépôt bricolage familial	
	Huiles alimentaires				< 10 litres par apport huiles de frites et huiles alimentaires	
	Huile de vidange				< 10 litres par apport	
	Mobilier en état ou cassé quel que soit le matériau					Déchèterie fixe : Ingwiller Marmoutier
	Papiers, cartons, carton ondulé brun	✓				< 1 m ³ par dépôt sans plastique, ni bois, ni polystyrène
	Plâtres					✓
	Radiographies médicales					✓
	Textiles, linge, chaussures			✓		Déchèterie fixe : Ingwiller Marmoutier
	Verre d'emballage			✓		< 1 m ³ par dépôt

● Déchets ●
NON ACCEPTÉS
dans ces collectes

● LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT REFUSÉES EN DÉCHÈTERIE

- gravats et déblais de terrassement de chantiers et de travaux publics
- produits pulvérulents
- câbles > 3 m, bâches > 5 m²

- matières en état de décomposition ou de combustion lente
- produits chimiques ou dangereux des entreprises

- déchets des activités de soin et médicaments
- cadavres d'animaux

Les déchets dangereux spécifiques

L'emballage de ces produits porte un ou plusieurs pictogrammes de danger, il faut les apporter en déchèterie après usage.

Pour l'entretien de notre véhicule, de notre habitation ou au jardin, nous utilisons des produits potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement. Les restes de ces produits sont des déchets dangereux spécifiques (DDS), ils ne doivent pas être jetés dans les poubelles ou dans les canalisations mais apportés dans les déchèteries pour qu'ils soient pris en charge et traités. Voici les plus courants :

Entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron

Bricolage, décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs

Entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniaque, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, perméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, traitement des matériaux (dont bois)

Chauffage, cheminée, barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit de ramonage



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive

Jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide

Entretien piscine



Chlore, désinfectants



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone

Que faire de mes lampes ?

● Recycler vos lampes usagées...

C'est respecter la loi !

Tout détenteur de lampes usagées est responsable de leur élimination (loi n° 75-633 du 15 juillet 1975). Le décret du 18 avril 2002 classe certaines lampes dans la catégorie des déchets dangereux (DD). Ils présentent un risque pour l'homme et l'environnement. D'après le Code de l'environnement, ils ne doivent pas être mélangés aux déchets mais être traités séparément.

● Les producteurs responsabilisés

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une évolution réglementaire de fond. Elle étend la responsabilité des entreprises à la gestion de la fin de vie des produits qu'elles mettent sur le marché. Cette évolution a un effet préventif et curatif. Elle incite les producteurs à limiter l'impact environnemental de leurs produits tout au long de leur cycle de vie, et notamment lorsqu'ils deviennent des déchets (ex. produits plus petits, plus légers, durée de vie plus longue, etc.). Elle les oblige à collecter et recycler un maximum de leurs produits arrivés en fin de vie.

● Les solutions pour les particuliers

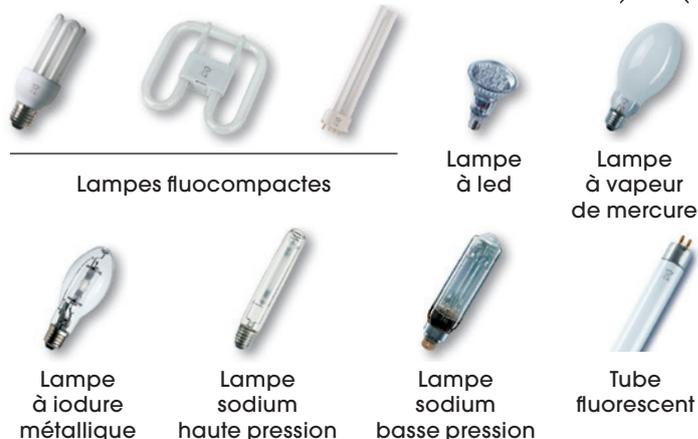
Récylum est l'éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes.

La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paie en achetant une lampe neuve.

Trouvez les points de collecte proches de chez vous :
www.malampe.org

Vous pouvez aussi les déposer dans les déchèteries du Smictom de la région de Saverne (fixes ou mobiles).

● Les lampes concernées portent le sigle :



● Les lampes à filament et halogènes

Ce sont les seules jetables dans la poubelle orange.

Réparer plutôt que jeter !



● Qu'est-ce qu'un Repair Café ?

Le Repair Café est un atelier d'aide à la réparation d'objets usuels. Réparer au lieu de jeter, le tout dans une ambiance de convivialité, telle est sa devise. Et ce sont autant de déchets soustraits aux bacs de collecte et sauvés de la destruction.

Soutenue par le Smictom et par les communes qui l'accueillent, l'association *Repair Café Pays de Saverne* est animée par des bénévoles spécialistes en tout genre. Les particuliers en quête de réparation peuvent présenter des objets tels que petit électroménager, matériel informatique, jouets, vêtements propres, objets tranchants à affûter, etc. L'intervention des bénévoles se limite aux objets de petite taille, et, dans certains cas, à un diagnostic de panne.

Et si vous souhaitez devenir vous-même réparateur bénévole, n'hésitez pas à nous contacter.

● Calendrier 2018

Offersthal - 13 janvier

salle communale, 7 rue du Cimetière

Bouxwiller - 10 février

salle de la Sommellerie, 6 pl. du Château

Marmoutier - 10 mars

école maternelle, 1 chemin du Schlossgarten

Dossenheim - 14 avril

club house du FCD, rue du Stade

Deitwiller - 12 mai

salle Saint-Jacques, 29 rue des Vosges

Saverne - 9 juin et 8 décembre

juin : Ciné cubic, 133 Grand Rue

décembre : îlot du Moulin, 3D rue du Moulin

Monswiller - 8 septembre

salle Carmin, 7 Grand'Rue

Ingwiller - 13 octobre

gare d'Ingwiller

Steinbourg - 17 novembre

foyer communal, place du G^{al} de Gaulle

Ouverture de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Contact : 03 88 91 46 94 ou repaircafe67@gmail.com

Déchèteries mobiles Smictom de Saverne 2018

Fréquence	Communes	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1 ^{er} mercredi	Dossenheim	3	7	7	4	2	6	4	1	5	3	7	5
2 ^e lundi	Bouxwiller	8	12	12	9	14	11	9	13	10	8	12	10
2 ^e mercredi	Petersbach	10	14	14	11	9	13	11	8	12	10	14	12
4 ^e mercredi	Petersbach 2 ^e passage					23	27	25	22	26	24		
2 ^e vendredi	Wingen/Moder	12	9	9	13	11	8	13	10	14	12	9	14
4 ^e vendredi	Wingen/Moder 2 ^e passage					25	22	27	24	28	26		
3 ^e lundi	Dettwiller	15	19	19	16	22	18	16	20	17	15	19	17
3 ^e vendredi	Neuwiller/Saverne	19	16	16	20	18	15	20	17	21	19	16	21

Horaires d'ouverture :
11 h à 18 h

Retrouvez les plans d'accès aux déchèteries mobiles sur notre site internet
www.smictomdesaverne.fr

Déchèteries fixes

tél. 03 88 02 21 80
smictomdesaverne.fr

Ingwiller

Lundi au vendredi : 10h-12h et 13h-18h
Samedi : 9h-18h

Saverne et Marmoutier

Lundi : 10h-12h et 13h-18h
Mardi au vendredi : 13h-18h
Samedi : 9h-18h

Les entrées sont autorisées jusqu'à 10 mn avant la fermeture.
Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires
auprès du Smictom de la région de Saverne :
10 rue du Zornhoff, 67700 Saverne – smictom@smictomdesaverne.fr

